

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2046

présenté par

M. Allegret-Pilot, M. Michoux et M. Trébuchet

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	100 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	100 000 000
<b>SOLDE</b>	-100 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement diminue de 100 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°1 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » du programme 131 « Création ».

Étant donné l'état des finances publiques, un effort de rigueur budgétaire est nécessaire, permettant de redonner du pouvoir d'achat aux Français, qui pourront, s'ils le souhaitent, dépenser leurs deniers dans ce domaine.